

CONFERENCE DE PRESSE DU 12 AVRIL 2012

Organisations engagées dans la campagne « Justice pour Ernest MANIRUMVA » :
LIGUE ITEKA – FORSC – OAG – OLUCOME – COSOME – ACAT – UBJ –
CPAJ - CAFOB - APRODH –FOCODE- PARCEM - AFJB

MOT LIMINAIRE DES ASSOCIATIONS ORGANISATRICES DE LA CONFERENCE

Toutes les pistes doivent être explorées dans le procès sur l'assassinat d'Ernest Manirumva !



Dans le cadre des activités de la semaine dédiée au troisième anniversaire de l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA, ancien Vice-président de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques, OLUCOME, les organisations engagées dans la Campagne Justice pour Ernest Manirumva voudraient exprimer leurs inquiétudes dans le déroulement du procès en cours. Toutes les pistes ne semblent pas privilégiées et le juge semble simplement pressé à clôturer le dossier.

A cette occasion, les organisations organisatrices de cette conférence de presse :

1. Saluent la réouverture du procès sur l'assassinat d'Ernest Manirumva mais regrettent que les compléments d'enquête, demandés notamment par la partie civile et qui avaient motivé la remise du dossier le 22 juin 2011 au Ministère Public, n'ont pas été effectués.
2. Rappellent encore une fois que les compléments demandés avaient pour base le rapport de la troisième commission d'enquête sur l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA établi le 8 avril 2010 (dossier RMP 12895/NDE/HH) ainsi que le Mémoire du FBI transmis aux autorités burundaises le 26 juillet 2010.
3. Rappellent les devoirs complémentaires prônés par la 3^{ème} commission d'enquête à savoir :
 - auditionner Monsieur NDUWAYO Gabriel alias Sésé (sur les circonstances et les raisons de sa fuite du pays en avril 2009, ainsi que sur son rôle présumé dans l'assassinat) ;
 - auditionner et confronter les personnes suivantes: Monsieur NIKIZA David, Monsieur BISAGANYA Albert et Monsieur BARAMPANZE Godefroid, qui, d'après la Commission, « pourrait permettre de déterminer la responsabilité de chacun au regard de leurs déclarations contradictoires » (la confrontation n'a pas été possible car BARAMPANZE Godefroid a été envoyé en mission de travail au Soudan);
 - obtenir les relevés téléphoniques repris dans les conclusions de la Commission (p.19);
 - obtenir les résultats des tests ADN par le FBI, plus particulièrement les résultats de l'ADN prélevé sur la personne de Messieurs SIBOMANA Albert (poursuivi dans la présente cause), MUSABINANA Egide et NTIMPIRANGETA Celestin, confrontés aux échantillons d'ADN prélevés sur la place du crime et sur des véhicules suspects;

- déterminer la relation qui existerait entre la mort du Capitaine MBONIHANKUYE Pacifique (qui aurait refusé d'exécuter l'assassinat en restant dans le véhicule des bourreaux) et celle d'Ernest MANIRUMVA (relation confirmée par la Commission, p. 20 du rapport, mais que la Commission n'a pu investiguer).
- 4. Rappellent aussi que le Mémoire du FBI dont l'expertise avait été requise par le Président de la République a fortement recommandé que le Gouvernement du Burundi poursuive l'enquête en auditionnant et prenant des échantillons d'ADN (acide désoxyribonucléique) d'un certain nombre de personnes dont la liste a été communiquée aux autorités compétentes.
- 5. Observent une contradiction flagrante du Ministère Public quant à la personne du nom de Gilbert Havyarimana, ancien policier en exil qui affirme avoir participé dans la planification et l'exécution de l'assassinat d'Ernest Manirumva. En effet, le parquet écrit dans la note d'instruction complémentaire datée du 22/03/2012 que Gilbert HAVYARIMANA est poursuivi entre autres sur ses propres déclarations, le ministère public le justifiant même par l'adage: « L'aveu est la reine des preuves en matière pénale » ce qui de facto implique que son témoignage est essentiel pour la vérité. Or le même parquet a déclaré, lors de l'audience publique du 30/03/2012, que les propos de Gilbert HAVYARIMANA relayés par les médias ne sont pas recevables et a refusé de joindre au dossier la retranscription de ces propos à la radio, alors que ces enregistrements et leur transcription sont des éléments nouveaux qui pourraient aider dans la manifestation de la vérité.
- 6. S'étonnent que le juge saisi n'ait cette fois-ci accédé à aucune des demandes des avocats de la partie civile notamment une décision judiciaire (c'est-à-dire prendre la cause en délibéré et rendre un jugement avant faire droit) statuant sur l'accomplissement des devoirs complémentaires tels que recommandés par les rapports ci-haut cités ainsi que la retranscription des enregistrements de Gilbert Havyarimana et leur versement au dossier.
- 7. Restent préoccupées par les autres cas d'assassinats ou de disparitions des personnes qui seraient liés au meurtre d'Ernest Manirumva, et réitèrent leur demande que l'instruction du dossier Ernest Manirumva englobent aussi des investigations sur la disparition de certaines personnes déjà citées comme ayant participé dans la planification ou l'exécution du meurtre d'Ernest Manirumva ou même dans le détournement des pistes que voulaient emprunter la justice. Il s'agira ici d'enquêter sur le meurtre et la disparition notamment :
 - Du Capitaine Pacifique Ndikuriyo tué dans la nuit du 30 avril 2009
 - Du policier Ezéchiel Icoyitungiye, agent de transmission du Colonel David Nikiza
 - Du policier Nzisabira, agent de transmission du Colonel David Nikiza
 - Du policier Sylvestre Niyoyankunze, chauffeur du Général Gervais Ndirakobuca
 - Du policier Jackson Ndikuriyo tué en aout 2010
 - De Monsieur Jean-Marie qui aurait été chargé d'impliquer certains activistes de droits de l'homme dans l'assassinat d'Ernest Manirumva
- 8. Expriment leur forte préoccupation face à la conduite actuelle du procès et demandent au juge saisi du dossier de privilégier toutes les pistes et de tenir à préciser les circonstances et les détails de l'assassinat d'Ernest Manirumva.
- 9. Remercient la presse et les missions diplomatiques notamment américaines et européennes pour leur appui de taille dans le suivi du dossier de l'assassinat d'Ernest Manirumva et les prient de ne pas baisser les bras jusqu'à la manifestation de la vérité sur ce dossier emblématique.

Au nom des organisations membres de la campagne Justice pour Ernest Manirumva, je vous remercie.